



## **Communiqué de presse n°01 :** **LA LPO HÉRAULT DÉNONCE LE TIR D'OISEAUX PROTÉGÉS**

**15/12/2015**

Les changements climatiques, la destruction des espaces naturels, l'utilisation massive de pesticides et les activités humaines mettent en péril de nombreuses espèces animales sauvages dont les populations se réduisent d'une façon alarmante.

En Hérault, chaque année, et bien que protégés par la Loi, nombre de rapaces, d'Aigrettes ou de Flamants roses sont tirés par des "fusillots" qui s'exonèrent du respect de la réglementation et d'un bon sens élémentaire. Pour eux, nul animal sauvage n'a le droit de vivre : Vautours, aigles et chouettes paient ainsi un lourd tribut à l'ignorance et à la stupidité.

Les organes officiels de la chasse dénoncent ces agissements coupables qui jettent le discrédit sur l'ensemble des pratiquants.

Pour la seule année 2015 (qui n'est pas finie) et parmi les nombreux oiseaux accueillis et soignés au Centre Régional de Sauvegarde de la faune Sauvage de Villeveyrac, plusieurs présentaient des blessures occasionnées par des plombs de chasse comme l'attestent les radiographies prises lors de leur admission : des échassiers (Flamants roses, dont plusieurs ont été massacrés à Frontignan et certains, tristes dépouilles, pendus à des clôtures de fil barbelé), des Goélands, Cormorans et Mouettes rieuses mais aussi des Choucas des tours et de nombreux rapaces (Faucon pèlerin, Epervier, Faucon crécerelle, Bondrée apivore (qui se nourrit d'insectes), Faucon hobereau (qui capture insectes et passereaux), 3 Circaètes Jean-le-Blanc (mangeurs de serpents) et 12 Buses variables.

Le tir semble aussi être la cause de nombreuses autres admissions au centre mais les seules traces laissées dans le plumage ne permettent pas d'attribuer "officiellement" ces destructions à la chasse, même si de fortes présomptions existent.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault, se basant sur ces chiffres et sur les difficultés rencontrées pour trouver un animal blessé dans la nature, le récupérer et le soigner, estime que plusieurs centaines d'animaux sauvages protégés sont ainsi détruits chaque année.

Ces conclusions sont partagées par les responsables d'autres centres de soins qui sont révoltés par de tels agissements et constatent amèrement l'érosion de notre biodiversité.

Les coûts engendrés deviennent insupportables pour les associations qui s'investissent dans ce domaine et ce malgré le soutien actif de nombreux bénévoles méritants.

La LPO transmet régulièrement toutes les informations recueillies à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en charge de la police de l'environnement et à la Fédération Régionale des chasseurs. Elle se constitue partie civile lorsque les délinquants sont identifiés.

Il convient de mettre fin à ce massacre aussi stupide qu'illégal si nous souhaitons que les générations futures aient encore la possibilité de s'émerveiller devant le spectacle du vol d'un oiseau libre.

### **LPO Hérault**

Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage  
15, Rue du Faucon crécerellette, Les Cigales • Route de Loupian •  
34560 VILLEVEYRAC  
Tél : 04 67 78 76 24 • Mèl : herault@lpo.fr • www.herault.lpo.fr